



## Règlement intérieur – C-Durable

### 1. Objet et champ d'application

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles applicables aux stagiaires participant aux formations organisées par **C-Durable**, cabinet de conseil en stratégie RSE et organisme de formation déclaré auprès de la DREETS.

Il vise à garantir le bon déroulement des formations, à préciser les droits et obligations de chacun, et à assurer un climat de respect et de bienveillance conforme aux valeurs de C-Durable.

Il s'applique à l'ensemble des stagiaires, qu'ils participent à une session **en présentiel** ou **à distance**.

### 2. Conditions générales de participation

Les formations C-Durable sont ouvertes aux participants ayant eu un entretien préalable avec les équipes de C-Durable et étant inscrits et avec la convention ou la convocation de formation validée.

Chaque participant s'engage à :

- respecter les horaires communiqués,
- participer activement aux échanges et travaux proposés,
- signaler toute difficulté susceptible d'affecter son apprentissage (connexion, support, accessibilité).

### 3. Règles de comportement et de respect mutuel

C-Durable promeut un environnement d'apprentissage inclusif, respectueux et collaboratif.

Chaque participant s'engage à :

- Adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des autres participants et du formateur,
- Contribuer à la qualité des échanges par une posture d'écoute,
- Proscrire tout propos discriminatoire, harcelant, diffamatoire ou contraire aux valeurs de l'entreprise.



Tout manquement grave à ces règles pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la session.

#### 4. Hygiène, sécurité et conditions matérielles

En formation présentielles :

- les stagiaires sont tenus de respecter les consignes de sécurité du lieu d'accueil (issues de secours, consignes incendie, gestes de premiers secours),
- il est interdit d'introduire ou de consommer de l'alcool ou toute substance illicite sur les lieux de formation,
- tout accident survenu doit être signalé immédiatement au formateur.

En formation à distance :

- les participants s'engagent à garantir la confidentialité des contenus,
- à se connecter dans un environnement propice à l'apprentissage (calme, connexion stable),
- et à ne pas enregistrer les sessions sans autorisation.

#### 5. Assiduité et ponctualité

La présence et la participation active aux sessions sont essentielles pour la qualité de la formation.

- Toute absence, retard ou départ anticipé doit être signalé au formateur.
- Les feuilles de présence (ou connexions numériques) font foi pour la délivrance des attestations.

C-Durable se réserve le droit de ne pas délivrer d'attestation de suivi complet en cas d'absence non justifiée.

#### 6. Usage du matériel pédagogique et des supports

Les supports fournis pendant la formation (documents, outils, études de cas, jeux, vidéos...) sont la propriété intellectuelle de C-Durable.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation à des fins commerciales sans autorisation écrite est strictement interdite.



## 7. Accessibilité et inclusion

C-Durable veille à rendre ses formations accessibles à toutes et tous. Toute situation de handicap ou besoin spécifique doit être signalé **avant la formation**, afin de mettre en place les adaptations nécessaires (rythme, supports, matériel...). Un référent accessibilité est disponible sur demande à : [production@c-durable.com](mailto:production@c-durable.com)

## 8. Évaluation et amélioration continue

À la fin de chaque formation, les participants sont invités à remplir un **questionnaire de satisfaction**.

Ces retours sont essentiels pour l'amélioration continue de nos formations.

Les remarques et propositions sont étudiées avec attention et peuvent donner lieu à des actions correctives.

## 9. Confidentialité

Les échanges entre participants et formateurs sont soumis à une obligation de discréetion.

Aucune donnée, information ou témoignage partagé pendant la formation ne peut être diffusé sans accord préalable.

## 10. Sanctions

Tout manquement grave au présent règlement (comportement irrespectueux, refus de se conformer aux consignes de sécurité, fraude, atteinte à l'image du groupe) peut donner lieu à :

- un avertissement oral,
- un avertissement écrit,
- une exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Ces mesures sont prises après échange avec le stagiaire et, le cas échéant, l'entreprise cliente.

## 11. Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter du **7/11/2025**

Il est porté à la connaissance de chaque stagiaire **avant le début de la formation**, par envoi électronique ou remise papier.

La participation à une formation C-Durable vaut acceptation pleine et entière des dispositions ci-dessus.

**C-Durable**

**Cabinet de conseil en stratégie RSE & organisme de formation**

[www.c-durable.com](http://www.c-durable.com) | [production@c-durable.com](mailto:production@c-durable.com)